

**2.05/13**

*Séance du Conseil de Ville du 27 mai 2013*

*Question écrite*

*Avenir de la Puce Verte à Delémont*

Le bureau du CV invité à l'Assemblée générale de la Puce Verte était représenté par son vice-Président.

Ce dernier est convaincu de la légitimité de cette association qui fonctionne parfaitement et qui a un rôle social important au niveau local et régional.

Lors de la présentation des comptes de la Puce Verte, on constate que l'association est subventionnée par le canton et pas par la commune de Delémont, alors que dans les comptes 2012 de la commune, figure au compte 0625.390.01 une subvention de Fr. 18'000.-- en faveur de la Puce Verte.

En fait, il semblerait que le montant de cette subvention corresponde au montant de la location du local situé à la rue Franche 22, immeuble qui fait partie du patrimoine de la commune de Delémont, nous retrouvons d'ailleurs légitimement le même montant à la rubrique «Rendement des immeubles» au compte 0850.490.02.

La Puce Verte qui ne connaît pas le montant de la location de son local ne peut pas mettre en évidence dans ses comptes la subvention communale.

A l'issue de l'assemblée, le vice-Président qui n'a pas eu peur de rester, seul homme pour une vingtaine de femmes, a eu vent que le bâtiment de la rue Franche 22 pourrait être vendu. Quelle incertitude!

- Est-ce vrai, y a-t-il un acquéreur et à quel prix?
- Dans le cas où ce bâtiment ne serait pas vendu pourrait-on communiquer la valeur précise de la subvention accordée par la commune à la Puce Verte?
- Ce bâtiment pourrait-il entrer dans le cadre de la motion acceptée lors du CV du 29.04.13 «Un soutien communal pour trouver un local commun aux sociétés locales»?

D'avance, nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Le groupe PLRD  
Pierre Chételat